



Le lycée G. Faure offre la possibilité d'une pratique sportive spécialisée dans le cadre de l'option EPS.

1. OBJECTIF :

C'est une découverte ou une spécialisation dans quatre activités sportives sélectionnées par l'établissement. L'une de ces activités est suivie sur le cursus 2nde/1^{ère}/Terminale, les trois autres sont abordées sur chacun des trois niveaux du cursus scolaire du lycée. Elles font l'objet d'évaluations trimestrielles chaque année et une évaluation terminale pour le baccalauréat.

L'option EPS poursuit donc 2 objectifs :

- Offrir une pratique soutenue dans les sports proposés par l'établissement en plus des 2h d'Education Physique et Sportive obligatoires.
- Préparer à l'épreuve Option Sport du Baccalauréat.

2. ORGANISATION et CONTENU :

2.1. Unité d'enseignement :

Un groupe d'option EPS par niveau d'enseignement, soit un groupe 2nde option, un groupe 1^{ère} option, et un groupe terminale option. L'effectif est limité à 16 élèves par niveau.

2.2. Horaire : 3h par semaine réparties en 2 x 1h1/2.

2.3. Quatre activités sportives:

2° + 1° + T° : Badminton. (activité support)

2° : Musculation

1° : Triathlon Athlétique (course-saut-lancer)

T° : Natation

La pratique de toutes les activités est obligatoire.

Les évaluations se font également dans les 4 activités.

3. RECRUTEMENT :

La pratique sportive optionnelle est à la fois une SPECIALISATION et un « ETAT D'ESPRIT ».

L'accès à l'option EPS est réservé à des élèves :

- Motivés par les pratiques physiques en général, et particulièrement pour celles sélectionnées par l'établissement,
- ayant un goût prononcé pour l'effort physique,
- et présentant de « bonnes compétences physiques pluriactivités ».

Le dossier d'inscription doit obligatoirement contenir une lettre de motivation et la « fiche d'inscription-contrat ».

Des tests peuvent être organisés si besoin pour sélectionner les candidats.

Un élève se « révélant » au cours du 1^{er} trimestre, ne pas correspondre à ce « profil » peut être invité à quitter l'Option EPS.

Même **s'il est indispensable de s'inscrire dès la 2nde**, l'accès à l'option EPS est toutefois encore possible ensuite dans certains cas très exceptionnels (orientation, changement d'établissement...) et si le nombre de places disponibles le permet.

L'inscription à l'option sportive est un engagement : tout abandon reste exceptionnel et est impossible sans raison valable (blessure...). Toute demande doit impérativement être motivée par écrit auprès du chef d'établissement.

4. CONTRAT :

L'inscription à l'Option Sport implique donc pour l'élève le respect des REGLES DE FONCTIONNEMENT suivantes :

- **PRESENCE OBLIGATOIRE** régulière aux cours : c'est un engagement !!!

- **INSCRIPTION OBLIGATOIRE à l'AS** : implication forte dans les Activités de l'association Sportive (**compétition obligatoire en Athlétisme et en Badminton**), la participation aux autres activités étant fortement recommandée.

Il est donc indispensable de pouvoir se libérer le mercredi après-midi !

5. OPTION EPS et EVALUATION :

Une note est portée sur le bulletin scolaire chaque trimestre. L'évaluation se fait pendant les cours d'option et lors des compétitions UNSS.

- **STRATEGIE BACCALAUREAT** : l'option EPS est prise en compte au niveau des notes pour l'obtention du baccalauréat

6. STAGE et ACTIVITES PHYSIQUE de PLEINE NATURE :

Lorsque les conditions le permettent, un stage et/ou des sorties de découverte des activités physiques de pleine nature pourront être proposés aux élèves optionnaires et de la Section Sportive Scolaire Badminton. Une participation financière sera demandée aux familles des participants.

7. SECTION SPORTIVE SCOLAIRE BADMINTON :

Les élèves inscrits à l'Option EPS ont la possibilité de s'inscrire également à la Section Sportive Scolaire Badminton ce qui leur permet d'augmenter encore leurs horaires d'entraînement.